

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du  
JEUDI 2 JUILLET 2020 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville****OBJET : D18 - Vente de matériel de voirie - Achat / vente d'une balayeuse****Date de convocation : ..... 26 juin 2020****Nombre de conseillers en exercice : ..... 29****Nombre de présents ..... 26**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Julien SARRAZIN, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoch CHAUVREAU, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir : ..... 3**

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET  
Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire  
Médéric DIRAISON à Matthieu GUIHO

**Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire****Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET**

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020) et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**N° 18 - Vente de matériel de voirie -  
Achat/vente d'une balayeuse****Rapporteur : M. Jean MOUTARDE**

Compte tenu du programme de renouvellement de son parc roulant, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a lancé une consultation pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse aspiratrice de voirie, avec permis B, incluant l'obligation pour les candidats de présenter une offre de reprise du matériel remplacé, à savoir :

- la balayeuse aspiratrice de marque SCARAB-MAJOR 5001 sur porteur RENAULT MIDLUM 220 DXI immatriculée BY 419 ZB (comptant 45 450 km et 8 194 heures).

A l'issue de la consultation, il a été décidé de retenir l'offre de la Société MATHIEU Fayat Group dont le siège social est à TOUL (54202) pour l'acquisition d'une balayeuse de type MC 210 TIER 4 au montant de 114 080,40 € TTC, ainsi que la reprise de l'ancien véhicule pour 32 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal de vendre à la société MATHIEU Fayat Group, l'ancienne balayeuse aspiratrice immatriculée BY 419 ZB au prix proposé de 32 000 €.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (29)** :

- **Pour : 29**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20200702-  
2020\_07\_D18-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 3 juillet 2020  
Affiché le 3 juillet 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.